



dons manuels et pacte adjoints

Par **jojojoj**, le **28/09/2019** à **17:04**

Bonjour

La question porte sur nos dons manuels effectués à nos deux enfants de même lit, dons venant de la maman et du papa mariés, dons composés d'une somme d'argent identique pour chacun d'eux. Nous avons déclaré ces sommes aux impôts par CERFA 2735.

On nous a fait remarquer que ces dons seraient "rapportés" à la succession non pas à valeur de départ mais à valeur du devenu fait de cet argent au jour de la succession. Souhaitant éviter tout "rapport" et toute contestation future de ces dons nous avons posé la question à notre notaire qui ne parle que de donation partage et de 1400euro de frais pour la faire !

Cherchant à trouver une solution moins couteuse, nous lisons que même une donation partage peut être elle aussi contestée ? Nous apprenons aussi (ici même) que:

citation "" Don Manuel: Celui-ci est considéré comme une avance sur sa part d'héritage, sauf si le donateur en a convenu autrement dans un acte de déclaration du don ou pacte adjoint ""

Où peut on trouver des exemples de pacte adjoint afin de rendre ces dons définitivement non rapportables à notre succession et quelle est la procédure à suivre pour l'établir de manière officielle ? Merci. S'il existe une solution autre, nous sommes preneurs !

Par **Visiteur**, le **28/09/2019** à **23:33**

Bonjour

Je vous suggère de revoir votre notaire au sujet de la rédaction d'un testament qui préciserait le caractère "hors part" de cette donation.

Par **jojojoj**, le **29/09/2019** à **09:16**

Merci de nous avoir répondu.

Un testament apporterait peut-être à ces dons le caractère recherché de non rapportable à notre succession mais ne règle pas le problème de frais d'actes (testaments) qui plus est à multiplier par 2 car donation commune de Madame et moi même donc nécessité d'un testament pour chacun ?

Par **jojoj**, le **29/09/2019 à 09:41**

Bonjour mavefreak42

Vous m'envoyez le message ci-dessous. Certes mais si votre intention est bien celle que vous prétendez, pourquoi ne pas intervenir directement sur mon message ? Dans l'attente

Comprendre les problèmes juridiques des gens

Le 29/09/2019 à 00:47 par mavefreak42

mavefreak42

29/09/2019 à 00:47

Bonjour jojoj,

Nous sommes une équipe d'entrepreneurs et d'avocats qui essaient de comprendre les problèmes juridiques des gens afin de trouver le meilleur moyen de les résoudre.

Nous essayons de parler aux personnes ayant des problèmes juridiques. Auriez-vous quelques minutes dans les prochains jours pour me parler de votre problème?

Vous pouvez également poser votre question sur notre site:

<http://helplicit.com/askQuestion>

Cordialement

Equipe Helplicit

Par **Visiteur**, le **29/09/2019 à 10:03**

Vous avez raison de ne pas suivre cette proposition.

Il est fort probable qu'il s'agisse de quelqu'un qui cherche à attirer ainsi des clients ou, peut être, d'une arnaque !

Par **Visiteur**, le **29/09/2019** à **10:13**

Un testament olographe peut être parfaitement légal et valable.